



Marché de prestation de service pour l'exploitation du stationnement payant

Article 1 : Objet du marché (marché sur procédure adaptée de prestation de service du C.M.P)

L'exploitation – pour 5 ans de 2018 à 2022 inclus a pour objet :

- Mise à disposition, la pose et l'entretien, la maintenance et la dépose des appareils de comptage et le stockage de 21 horodateurs
- Mise en place de base de données ;
- Mise en place de la dématérialisation des moyens de paiement ;
- Relations et assistance aux usagers ;
- Mise en place de nouvelle technique
- Gestion de la collecte

Article 2 : Modalité du prix

Le prix de la rémunération annuelle est forfaitaire étant entendu que chaque année, la révision suivra celle prescrite au cahier des charges.

Article 3 : Jugement des offres

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- Prix forfaitaire et global : 50 pts
- Valeur technique : 50 pts

Article 4 : Condition de remise des offres

Les offres (acte d'engagement et mémoire technique + cahier des charges + bordereau de prix + CCTP) seront remises sous enveloppe cachetée portant la mention « Stationnement Payant » « ne pas ouvrir avant la séance » et sous pli recommandé avec A.R.

Dossier à télécharger sur : <http://ao-pm.villers.fr>

Les offres sont à remettre avant le 28 Février 2018 à 10H00 et devront être envoyées à

Mairie de Villers sur Mer
7 Rue du Général de Gaulle
B.P 19
14640 VILLERS SUR MER